

- Milieu bâti**
- Secteur industriel projeté
- Végétation**
- Milieu humide
- Villégiature, loisirs et tourisme**
- Sentier de motoneige Trans-Québec
 - Sentier de motoneige régional
 - Sentier de motoneige local
 - Sentier de motoquad
- Infrastructures**
- Autoroute
 - Gazoduc ou oléoduc
 - Ligne de transport
- Limites**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Territoire agricole protégé (CPTAQ)
 - Aire de conservation
- Simulation visuelle***
- Lieu de prise de photographie
- Composantes du projet**
- Emplacement de poste retenu
 - Tracé de ligne retenu
 - Limite du déboisement projeté
- * Voir les simulations visuelles à l'annexe K.

Identification de l'impact et des mesures d'atténuation

U	—	Numéro de l'impact
11	—	Mesure d'atténuation particulière
22	—	Mesure d'atténuation courante *

* Les numéros renvoient aux sections des *Clauses environnementales normalisées* reproduites à l'annexe L.

Importance de l'impact résiduel

■	Moyenne
■	Mineure

Éléments touchés

Numéro de l'impact	Élément touché
U	Milieu bâti U : Secteur industriel projeté
L1 et L2	Villégiature, loisirs et tourisme L1 : Sentier de motoneige ou de motoquad L2 : Piste cyclable
A1 et A2	Agriculture A1 : Exploitation horticole A2 : Terre drainée
I1 à I4	Infrastructures I1 : Route I2 : Gazoduc ou oléoduc I3 : Station de traitement des eaux usées I4 : Zone d'essai d'aéronefs
F1 à F4	Végétation F1 : Peuplement mélangé ou à dominance feuillue, peuplement en régénération ou friche arbustive F2 : Érablière exploitée F3 : Milieu humide F4 : Espèce floristique à statut particulier
S1 et S2	Sol et eau S1 : Surface et profil du sol S2 : Cours d'eau
V1 à V8	Paysage V1 : Champ visuel depuis le rang Sainte-Henriette et le chemin Charles V2 : Champ visuel depuis le quartier résidentiel du Domaine-Vert Nord V3 : Champ visuel depuis la montée Sainte-Marianne V4 : Champ visuel depuis la rue de l'avenir et la rue des Gouverneurs V5 : Champ visuel depuis l'autoroute 15 V6 : Champ visuel depuis le boulevard Michèle-Bohec V7 : Champ visuel depuis la rue du Parc et la rue J.-A.-Bombardier V8 : Champ visuel depuis le quartier résidentiel de Blainville

Mesures d'atténuation particulières

- Durant la construction du poste, déposer à un endroit désigné par Hydro-Québec les déblais d'excavation qui serviront à l'aménagement paysager.
- Le plus tôt possible après l'autorisation du projet, informer les responsables du Club de motoneige Les Fusées Blanches de l'emplacement du poste afin qu'ils puissent modifier le tracé du sentier de motoneige.
- Durant la construction, assurer la sécurité des usagers de la piste cyclable située en bordure est du boulevard Michèle-Bohec. Éviter d'obstruer la piste et prévoir une signalisation appropriée.
- Informez les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec du calendrier des travaux.
- Durant la construction, établir un schéma de circulation des véhicules lourds de concert avec les autorités municipales et le ministère des Transports du Québec, et mettre en place une signalisation appropriée.
- À la fin de la construction du poste, réaliser un aménagement paysager entre le poste et le boulevard Michèle-Bohec.
- Déboiser l'emprise de la ligne en période hivernale afin de réduire au minimum les impacts sur les milieux humides.
- Dans les milieux humides, procéder à un déboisement manuel des arbres incompatibles avec l'exploitation du réseau de façon à conserver le couvert arbustif.
- Durant la construction de la ligne, baliser clairement les milieux humides et éviter, dans la mesure du possible, d'y circuler avec les engins de chantier.
- Déboiser l'emprise de la ligne en période hivernale afin de réduire au minimum les impacts sur les espèces floristiques à statut particulier.
- Informez les propriétaires des terrains touchés du calendrier des travaux.
- Durant la construction de la ligne, assurer la sécurité des adeptes de la motoneige et de la motoquad. Éviter d'obstruer les sentiers et prévoir une signalisation appropriée. Si les travaux exigent la fermeture temporaire d'un segment de sentier, signaler cette fermeture en bordure de tous les accès. À la fin des travaux, réparer, s'il y a lieu, tout dommage causé aux sentiers.
- Respecter l'entente Hydro-Québec-UJA sur le passage des lignes de transport d'énergie électrique en territoire agricole protégé.
- Avant de commencer le déboisement de l'emprise de la ligne dans l'érablière exploitée, s'assurer que le matériel de récolte de la sève a été retiré par le propriétaire.
- Installer des balises sur la portion de la ligne située à proximité des installations de Bell Helicopter Textron Canada Limitée.
- Fournir à Transports Canada et à NAV CANADA l'information pertinente relative à la nouvelle ligne (hauteur et coordonnées des pylônes, calendrier des travaux) afin que ces organismes puissent émettre un avis aux navigants (NOTAM) et mettre à jour les publications aéronautiques.
- Avant la construction de la ligne, vérifier le tracé des conduites souterraines de gaz et de pétrole qui croise la ligne. Baliser avec précision les tronçons qui pourraient subir des dommages. Informer Gazoduc Trans-Québec & Maritimes et Trans-Northern Pipeline du calendrier des travaux et convenir avec elles des mesures de protection à prendre.
- Informez du calendrier des travaux exploitant de la station de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-Vert Nord.

Poste au nord de Blainville à 315-25 kV
et ligne d'alimentation à 315 kV

Impacts et mesures d'atténuation

Sources :

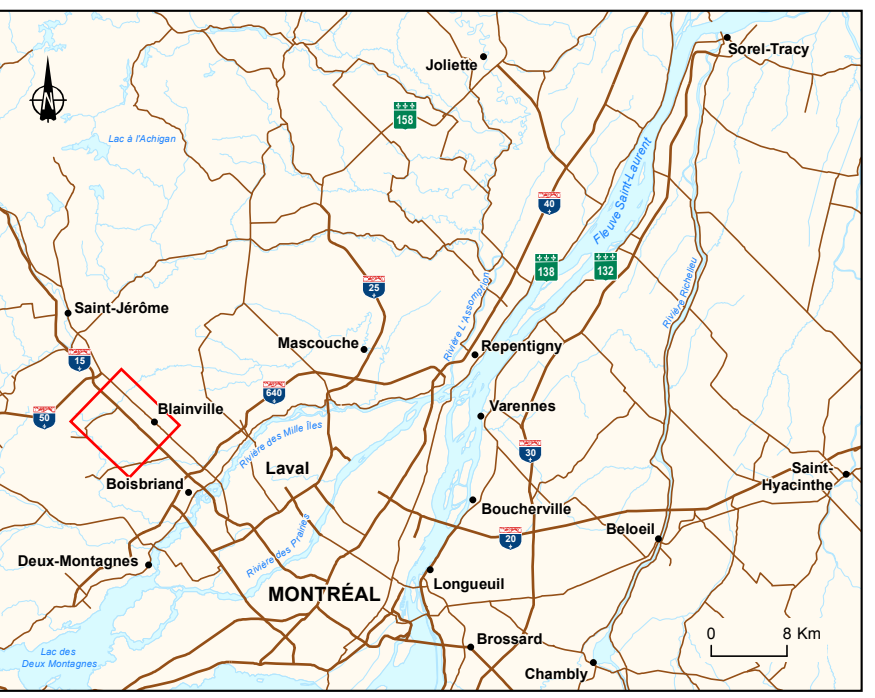
- Orthophoto (Quickbird), résolution 60 cm, Hydro-Québec, 4 juin 2009
- Orthophoto, résolution 40 cm, Hydro-Québec, 2011
- Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, 2010
- Villes de Blainville et de Mirabel, 2010
- Fédération Québécoise des Clubs Quads (FCCQ), 2011
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), 2011
- Système de découpage administratif (SDA), MRRN Québec, 2011
- DAA Environnement caractérisation environnementale d'une tourbière, 2008
- Commission de protection du territoire agricole du Québec, (CPTAQ) 1 : 20 000, 2009
- Base géographique de TransÉnergie (BGTÉ), Hydro-Québec, 2011
- Données de projet, Hydro-Québec, 2011

Inventaires et cartographie : GENIVAR
Fichier : 0538_eic7_2_ge1_051_impacts_120117.mxd



Janvier 2012

Carte 7-2
Hydro Québec
TransÉnergie



Document d'information destiné aux publics concernés par le projet.
Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.